

Courriel n°7

----- **Message transféré** -----

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de la voie corette / Douilly

Date : Fri, 23 Sep 2022 13:28:49 +0200 (CEST)

De : @cegetel.net

Répondre à : @cegetel.net

Pour : pref-consult-public@somme.gouv.fr

Je rappelle souvent que le département de la Somme était couvert de moulins à vent (805), soit plus du double que l'Aisne et L'Oise réunis. Que la population de Douilly a perdu 50% de ses habitants entre le recensement de 1901 au dernier de 2012.

Qu'une éolienne n'est que **mécanique** : un socle, un mât et des pales, un moteur et un générateur. Que si demain une nouvelle énergie propre apparaissait, les éoliennes seraient totalement démontables. C'est une énergie réversible à l'inverse du nucléaire. En interrogeant les Maires de communes ayant des parcs éoliens, aucun ne regrette leur choix. Le risque nucléaire est trop grand et trop cher pour s'y engager sans retenue. Et enfin, le vent est gratuit, intemporel. Nous serions fous de ne pas l'utiliser comme les anciens. Un peu de modernité dans nos communes mourantes nous fera le plus grand bien.

C'est maintenant qu'il faut agir sur le climat avant qu'il ne soit trop tard

80400 - DOUILLY